

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013 B139-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 MARS 2013

PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B139

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et forêt

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère agricole
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère agricole pour l'année 2013. Dans ce dossier sont présentées 7 demandes ayant reçu un avis favorable de la Commission du Développement Economique du 13 février 2013 pour un montant total de 62.000 euros.

Exposé des motifs :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Les associations qui sollicitent le soutien financier de la CPA doivent répondre aux critères définis par délibération n° 2012-A131 du 12 juillet 2012 (voir annexe 1)

Les fiches de synthèse des associations sont jointes en annexe, ainsi que les budgets prévisionnels 2013 dévolus à l'organisation de diverses manifestations au cours de l'année 2013.

N° GU	Association	Manifestation et date	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Taux de couverture de la subvention	Convention d'objectifs oui/non
Hors GU	FEDERATION DES VIGNERONS INDEPENDANTS PACA	Salon professionnel « Bleu Wine Expo » au Palais du Pharo à Marseille les 4 et 5 février 2013.	10 000 €	246 950 €	13 000 €	13 000 €	5,26 %	Non
246	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Diverses manifestations de promotion de l'appellation AOC Côtes de Provence	9.080	20.121	8.048	8.000	39,76 %	Oui
248	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation de la 7 ^{ème} présentation du nouveau millésime « Côtes de Provence » le 07/05/2013	10.229	44.851	11.960	12.000	26,76 %	Oui
249	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation du 12 ^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire le 19/10/2013	6.948	44.586	8.917	9000	20,19 %	Oui
250	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Organisation de la 16 ^{ème} journée technique le 26/11/2013	831	3.918	1.042	1.000	25,52 %	Oui
251	ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	Outils de promotion et de communication Actions techniques	7.912	30.261	12.104	12.000	39,66 %	Oui
749	FEDERATION DE PROVENCE DU CHEVAL DE TRAIT	National 2013-concours complet du cheval de trait en avril 2013	7.000	51.000	15.000	7.000	13.72 %	Non
					TOTAL	62.000		

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil communautaire du 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subventions,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €,

VU la délibération n° 2012-A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attributions de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine agricole,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 13 février 2013,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions pour un montant global de 62.000 € (soixante deux mille euros) telles que présentées dans le tableau susvisé ;
- **APPROUVER** les termes de la convention avec l'association des Vignerons de la Sainte Victoire annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Critères votés lors du conseil communautaire du 24 juin 2010 Délibération 2010-A099	Critères complétés lors du conseil communautaire du 12 juillet 2012 Délibération 2012-A131
1. Caractère agricole	
- « les associations doivent avoir un caractère agricole » - « les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles ».	- L'action doit relever de champs d'intervention généraux de l'agriculture du Pays d'Aix (en référence aux principes édictés dans la « Charte agricole du Pays d'Aix ») et permettre la mise en avant d'au moins un des objectifs suivants : > Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix : - Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix - Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix - Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix. > Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles : - Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs - Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel - Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement.
2. « Statut » de l'association	
- « le siège social de l'association doit se trouver sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et/ou l'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ».	- <i>L'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ou faire la promotion du territoire du Pays d'Aix.</i> - Si l'événement se déroule sur plusieurs communes, un minimum des 2/3 des communes concernées doivent se situer sur le territoire du Pays d'Aix. - L'association devra justifier au minimum du soutien d'une commune du Pays d'Aix. - L'association doit justifier d'au moins un an d'existence légale.
3. Intérêt communautaire (pour les subventions de fonctionnement)	
/	- L'événement proposé doit drainer une activité et des retombées économiques et médiatiques pour le Pays d'Aix. Il doit être vecteur de promotion du territoire. Exemple de critères mesurables favorisant cette promotion (l'association doit répondre à au moins 2 de ces critères): > nuitées hôtelières engendrées > consommation dans les commerces et/ou restaurants > consommation de produits locaux > campagne de communication (avec présence du logo de la CPA sur les supports) > manifestations avec présence et/ou participation du public requise.
4. Financement	
- « la subvention de la CPA sera plafonnée à hauteur de 40% du budget prévisionnel, sauf dérogations exceptionnelles ».	- Le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association. - Toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés.

5. Reconstitution de la subvention	
- « l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année sur l'autre ».	- Si l'association sollicite plusieurs années de suite la CPA, le montant de la subvention de l'année n+1 ne pourra être supérieur à 15% du montant de l'année n. - Si l'événement a déjà été subventionné les années précédentes par d'autres Directions de la CPA, il ne pourra être accordé aucune aide à l'association. <i>*Rappel : aucune demande ne pourra être examinée en l'absence des rapports d'activités et bilans financiers de l'action de l'année n-1.</i>
6. Communication	
/	- L'association s'engage à apposer systématiquement le logo de la CPA sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de son opération. Le logo de la CPA est téléchargeable sur le site de la Communauté du Pays d'Aix www.agglo-paysdaix.fr - Une validation de principe (vérification du respect de la Charte graphique) sera effectuée par le Service agriculture. Les maquettes devront donc être transmises au Service avant impression des supports pour bon à tirer.
7. Dérogations, exceptions	
/	Le Président de la Communauté du Pays d'Aix se réserve la possibilité de soumettre à l'examen de la Commission « interventions économiques » toute demande de subvention, que l'intérêt du territoire semblera justifier.

DOSSIER N°	HORS GU	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	110467	13 février 2013	07 mars 2013	

Fédération des Vignerons Indépendants PACA - (FVI PACA)	
PRESIDENT	Monsieur MONTAGNE Thomas
SIEGE	AIX EN PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Développer les relations entre vignerons de la Région PACA
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation du Salon Professionnel Bleu Wine Expo 2013 du 4 au 5 février au Palais du Pharo à Marseille Ce salon dont la première édition a eu lieu en 2007 a été reconduit en 2009 puis en 2011. En 2011, le salon organisé au Palais du Pharo, a réuni 120 vignerons représentant toutes les appellations de la région PACA. 650 professionnels (importateurs/exportateurs, cavistes, sommeliers, courtiers, presse, grande distribution, ...) ont visité le salon : 89 % de visiteurs français, 11 % d'étrangers (Allemagne : 23 %, Anglais : 21 %, Japonais : 12 %, Belges : 9 %...). Ce salon permet aux professionnels du vin : ➤ d'être en prise directe avec des acheteurs du monde entier, ➤ de porter durablement l'image du marché méditerranéen. Le salon se déroulant au démarrage de l'évènement « Marseille Provence 13 », il constitue également une « destination culturelle ».
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 40.000 € CG 13 - 83 - 84 = 59.500 € MPM = 13.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	246 950 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	13 000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	13 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	5,26 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2011	223 750 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2011	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2011	4,47 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	100.229 € (arrêté au 30/08/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	4 et 5 février 2013
Lieu(x) de réalisation	Palais du Pharo - Marseille
Contenus et objectifs de l'action	Développement économique
Public(s) ciblé(s)	Artisans professionnels
Nombre de participants / exposants	125
Nombre de spectateurs / visiteurs	500
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : €) <i>2000</i>

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	10 000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	114 000
Services extérieurs	15 000	Subventions demandées :	
Locations	36 274	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	40 000
Assurances		Département (s)	58 500
Autres Services extérieurs		Commune (s)	13 000
Location Matériel	2 000	Communauté du Pays d'Aix	13 000
Honoraires	3 816	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	4 950	Fonds Européens	
Déplacements, missions	10 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	4 000
Salaires bruts	15 000		3 000
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	35 000		
TOTAL CHARGES :	246 950	TOTAL PRODUITS :	246 950

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 13 000 € représente 5,26 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits hors contributions volontaires)

Fait à... Aix-en-Provence...

Cachet de l'Association :

Le 10/02/12



FÉDÉRATION DES VIGNERONS INDÉPENDANTS
 DE LA RÉGION PACA
 Maison des Agriculteurs
 Avenue Henry Pontier
 13626 Aix en Provence cedex 1
 Tél. : 04 42 23 54 91 ou 04 42 23 06 04 - Fax : 04 42 21 65 26
 vigneron.13@wanadoo.fr

DOSSIER N°	2013-246	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	685	13 février 2013	07 mars 2013	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situés dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de diverses manifestations de promotion : Fête de la Saint Vincent à Trets Dégustation du millésime lors des foires organisées par la commune de Trets Partenariat avec la mairie de Trets pour l'organisation du Salon de la Gastronomie Concours Général Agricole : dégustation interne +pré-sélection + finale à Paris Accueil presse pour les vins primés au Concours Général Agricole Partenariat avec la mairie de Peynier et la CPA pour l'organisation des «Nuits musicales de la Sainte-Victoire »
AUTRES PARTENAIRES	CG13 : 1.370 € CHAMBRE D'AGRICULTURE 13 : 500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	20.121 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	8.048
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	8.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	39,76 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	26.495 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	9.080 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	34,27 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		

Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131	OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation	NON

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
Le montant des dépenses demandées doit être égal au montant des produits attendus.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

①
Diverses
manifestations
de promotion

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2013
Lieu(x) de réalisation	sur le territoire de la GSA
Contenus et objectifs de l'action	Primaire d'appellation
Public(s) ciblé(s)	Grand public
Nombre de participants / exposants	} variable selon les manifestations
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	333	Vente	
Prestations de services	220	Autres produits	
Matières et fournitures	5840	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
Transport	225	Département (s)	
Train & hôtel	989		1810
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	8048
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	460	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		Chambre d'Agriculture IS	500
Salaires bruts	} 9963	Autofinancement	10203
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	20121	TOTAL PRODUITS :	20121

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Collaboration :			
En subvention demandée :	8048	40	10203
Mont contributions volontaires :			

DOSSIER N°	2013-248	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	685	13 février 2013	07 mars 2013	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situés dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de la 7 ^{ème} présentation du nouveau millésime « Côtes de Provence Sainte-Victoire » à Marseille, au Palais du Pharo, le 27 mai 2013. Cette manifestation de prestige permettra de rencontrer et faire découvrir les vins aux restaurateurs, cavistes, journalistes, passionnés du vin, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA : 11.960 € CG83 : 11.939 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	44.851 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	11.960 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	12.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	26,76 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	44.773 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	10.229 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	22,85 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexes ou collée

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

②

7^e
Présentation
du Millénaire
CP Saint-
Victor

Date de mise en œuvre prévue	24 mai 2013
Lieu(x) de réalisation	Marseille - Palais de Pharo
Contenus et objectifs de l'action	Promouvoir l'appellation
Public(s) ciblé(s)	professionnels, élus, décideurs
Nombre de participants / exposants	entre 20 & 25
Nombre de spectateurs / visiteurs	entre 800 & 1000
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	25	Vente	
Prestations de services	2014	Autres produits	
Matières et fournitures	6803	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	6114		
Entretien	3554	Subventions demandées :	
Assurances	526	Etat (à détailler)	
Restaurant	321	Région (s) PACA	11960
		Département (s) Var	11939
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	11960
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	1338	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts		Autofinancement	8993
Autres charges de personnel	3616		
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	44851	TOTAL PRODUITS :	44851

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligations	11960	26,665
La subvention demandée au département		
Les contributions volontaires		

DOSSIER N°	2013-249	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	685	13 février 2013	07 mars 2013	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situés dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions vinicoles.
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation du 12 ^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire, le 19 octobre 2013, au départ de Rousset. Les participants (dont le nombre est estimé à 800 personnes) se rendront dans les caves et domaines où différentes animations permettront de mieux connaître les vins, ainsi que le vignoble.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA : 8.917 € CG 13 ET 83 : 17.026 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	44.586 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	8.917 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	9.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	20,19 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	40.546 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	6.948 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	17,14 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		

Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131	OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation	NON

DESSCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée au dossier

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

③
19e Rallye
de la Vigne de
la Saint-Vincent

Date de mise en œuvre prévue	Samedi 19 octobre 2013
Lieu(x) de réalisation	départ à Arrière-Rassat - 20 Cote et
Contenus et objectifs de l'action	découverte de la vigne et de la vigne de la Saint-Vincent
Public(s) ciblé(s)	Grand public
Nombre de participants / exposants	20
Nombre de spectateurs / visiteurs	750 à 800
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 25... €)

manière ludique

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1325	Vente	
Prestations de services	11936	Autres produits	
Matériaux et fournitures	11160	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	300		
Entretien	97	Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	8917
Traitement boucherie	8396	Région (s)	
Frais photos	810	Département (s)	17076
Photographie	299	Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	8917
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	340	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	16913	Autofinancement	9426
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	44586	TOTAL PRODUITS :	44586

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolet
Misc à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Indicateurs	8917	2013
Participation à l'action		
Participation à la manifestation		

DOSSIER N°	2013-250	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	685	13 février 2013	07 mars 2013	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situés dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de la 16 ^{ème} journée technique, le 26 novembre 2013 à Pourcieux : Chaque année, l'association organise une manifestation afin de traiter des thèmes technique d'actualité avec des intervenants extérieurs spécialisés Chaque manifestation réunit environ 100 personnes qui sont généralement les vignerons des caves coopératives et particulières adhérents à l'association, des techniciens régionaux, ainsi que les élus et représentants de la profession (fédérations, CIVP, syndicats...)
AUTRES PARTENAIRES	CG 13 : 1.042 € FRANCE AGRIMER : 1.042 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	3.918 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	1.042 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	25,52 €
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	3.648 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	831 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	22,78 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		

Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131	OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation	NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 Il est tenu un exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 Le montant des montants demandés est en CAPEA (€) et doit être compris entre 100 et 100 000 €.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

④
16e
année
Technique

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	<i>à définir</i>
Contenus et objectifs de l'action	<i>Traité de thèmes d'actualité vitale</i>
Public(s) ciblé(s)	<i>Vignerons, techniciens, représentants de la région</i>
Nombre de participants / exposants	<i>environ 120</i>
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	<i>1/2 journée</i>
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	<i>200</i>	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	<i>240</i>	Otisations	
Services extérieurs			
Locations	<i>150</i>		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
<i>Intervenant</i>	<i>300</i>	Région (s)	
		Département (s)	<i>1000</i>
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	<i>1000</i>
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	<i>1000</i>
Charges de personnel		<i>France Agri-mer</i>	
Salaires bruts	<i>2998</i>	Autofinancement	<i>791</i>
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	3918	TOTAL PRODUITS :	3918

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Le subventionnement est de 1000 € (soit 26,6 % du total des produits)
 Les contributions volontaires sont de 1000 € (soit 26,6 % du total des produits)

DOSSIER N°	2013-251	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	685	13 février 2013	07 mars 2013	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRESIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situés dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions vinicoles.
OBJET DE LA DEMANDE	<u>Outils de promotion et de communication</u> : Gestion du site internet de l'association et acquisition de matériel de communication (verres sérigraphiés et autres objets promotionnels) <u>Actions techniques</u> : rédaction et diffusion de bulletins phytosanitaires, suivi et contrôle de maturité sur un réseau de parcelles de référence, création d'un référentiel « Fertilisation raisonnée » par le biais d'analyses petiolaires, organisation de sessions de réglage de pulvérisateurs, projet de mise aux normes des points de rinçage et de remplissage des pulvérisateurs, appui au montage des dossiers de reconversion en agriculture biologique
AUTRES PARTENAIRES	

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	30.261 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	12.104 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	12.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	39,66 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	25.244 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	7.912 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	31,34 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	Non communiqué		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

Remplir un exemplaire pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le budget prévisionnel demandé doit être en concordance avec le budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

⑤
fonctionnement
de l'asso
Actions
Techniques
et artist.
de C.M.

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2013
Lieu(x) de réalisation	sur le territoire de la Cps
Contenus et objectifs de l'action	et de l'appellation Cps de
Public(s) ciblé(s)	Proche Sainte - Victoire
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
CHARGES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	8260	Vente	
Prestations de services	9004	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs			
Locations		Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	
Assurances			
		Région (s)	
			
		Département (s)	
			
		Commune (s)	
			
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	1204
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	1077	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
			
Charges de personnel			
Salaires bruts	721420	Autofinancement	18157
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	30261	TOTAL PRODUITS :	30261

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA est de 1204 € (montant des produits moins contributions volontaires) = 1204 €

CONVENTION 2013/01

Programme de subvention aux associations à caractère agricole

Entre

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès - 8, Place Jeanne d'Arc - 13626 AIX EN PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Vice-président, Monsieur Christian BURLE,

D'une part

Et

L'Association dénommée « Vignerons de la Sainte-Victoire », sise Vibliothèque Sainte-Victoire, 1 boulevard Etienne Boyer- BP 25 - 13 530 TRETS, représentée par son Président, Olivier SUMEIRE

D'autre part,

- VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les N° 2013-246-248-249-250-251
- VU la délibération du Conseil Communautaire N°2009_A143 du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau, et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées n'excédant pas 150.000 €,
- VU l'arrêté N°2009_124 du 7 août 2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération N°2010_A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,
- VU la délibération N°2013_BXXX du bureau communautaire du 07 mars 2013 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'opérateur pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention,

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la CPA doivent :

- Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

Article 1. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir les obligations contractuelles entre la C.P.A. et l'association des Vignerons de la Sainte-Victoire pour la réalisation de l'objet défini à l'article 2, qui constitue un partenariat entre les deux parties.

Article 2. Descriptif de l'action élaborée par l'association

L'association conformément au projet qu'elle a élaboré s'engage à réaliser un programme d'actions dans le cadre de ses missions, qu'elle définit ainsi :

- Promotion des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire,
- Organisation du suivi technique du vignoble ainsi que des vinifications.

Le programme d'actions de promotion est le suivant :

- plusieurs manifestations tout au long de l'année sur le territoire communautaire pour la promotion de l'appellation
- organisation de la 7ème présentation du millésime au Palais de Pharo à Marseille le 30 mai,
- 12ème "Rallye Découverte des Vins de la Sainte Victoire »,
- actions techniques et outils de communication,
- organisation d'une 16^{ème} journée technique

Article 3. Durée de la Convention

La présente convention est établie pour l'année 2013

Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement

Il est accordé à l'association des Vignerons de la Sainte-Victoire une subvention d'un montant total de 42.000 €, soit 29,22% du budget prévisionnel.

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera versé à l'association à la date de signature de la convention.

Le solde sera versé suite à la transmission d'éléments de bilan intermédiaires, qualitatifs et financiers, et ce, pour chacune des cinq actions subventionnées.

Article 5. Conditions d'utilisation.

5.1. Suivi d'utilisation - Engagement de l'association

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 2 de la présente convention, et à réaliser l'ensemble des actions prévues.

Elle s'engage notamment à informer régulièrement la Communauté du Pays d'Aix de l'état d'avancement de ce projet et des actions qu'il comporte.

Elle s'engage à fournir un exemplaire de l'ensemble des études et bilans des travaux réalisés avec le financement de la CPA et à faire participer la Communauté au Comité de Pilotage mis en place avec les autres partenaires pour la réalisation de ces travaux.

5.2. Obligations de communication.

L'Association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention,
- ainsi qu'à faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication.

Elle s'engage à appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention, afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan.

Article 6. Obligations de l'association

6.1. Obligations générales applicables à l'association signataire

L'association signataire s'engage à :

- fournir à la Communauté du Pays d'Aix une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan du dernier exercice connu ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ne pas employer tout ou partie des sommes versées sous la forme de subventions à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

6.2. Obligations spéciales applicables à l'association signataire dans certaines hypothèses

Lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une dépense déterminée, l'association est tenue de produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Article 7. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 8. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 5 et 6, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Article 9 - Signataires

La présente convention comprenant 9 articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

Christian BURLE

Vice-président de la CPA

Délégué à l'agriculture, la charte agricole et les relations avec le monde rural

Olivier SUMEIRE

Président de l'Association des

Vignerons de la Sainte Victoire

En vertu de la délibération N°2013_ Bxxx du Bureau communautaire
du 07 mars 2013

DOSSIER N°	HORS GU	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N	3885	13 février 2013	07 mars 2013	

FEDERATION DE PROVENCE DU CHEVAL DE TRAIT (F.P.C.T.)	
PRESIDENT	Monsieur Roger EMILIANI
SIEGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Encourager, encadrer, promouvoir, orienter, développer, animer, enseigner, coordonner et organiser les activités liées à tous les chevaux de trait
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation du National 2013 – concours complet du cheval de trait, les 27 et 28 avril 2013 au Puy Sainte Réparate. Cette manifestation, qui se veut être un trait d'union entre professionnels du cheval de trait, élus et grand public, réunira une soixantaine de participants et accueillera un public estimé à 10.000 personnes.
OBSERVATIONS	En 2012, cette association a bénéficié d'une subvention de 7.000 € pour l'organisation du National 2012, mais en raison d'intempéries, cette manifestation a dû être annulée.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 15.000 € CG 13 = 15.000 € PARTENAIRES PRIVES = 1.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	51.000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	15.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	7.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	13,72 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	86.400 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	7.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	8,10 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	14.773 € (arrêté au 31/10/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

Il s'agit d'un formulaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA d'un même agent ou d'un même établissement est l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	<i>Printemps 2013</i>
Lieu(x) de réalisation	<i>Le Puy Ste Réparate (13)</i>
Contenus et objectifs de l'action	<i>Le National-Langues Complète du Cheval de Trait</i>
Public(s) ciblé(s)	<i>Tous publics</i>
Nombre de participants / exposants	<i>60</i>
Nombre de spectateurs / visiteurs	<i>environ 10 000</i>
Durée de l'action	<i>2 jours</i>
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription €) <i>montant de l'inscription</i>

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

CHARGES PRODUITS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	<i>5000</i>	Vente	<i>5000</i>
Prestations de services	<i>3000</i>	Autres produits	
Matériaux et fournitures	<i>2000</i>	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	<i>4000</i>		
Entretien	<i>1000</i>	Subventions demandées :	
Assurances	<i>800</i>	Etat (à détailler)	
		Région (e)	<i>15000</i>
		Département (e)	<i>15000</i>
		Commune (e)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	<i>15000</i>
Honoraires	<i>5000</i>	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	<i>19000</i>	Fonds Européens	
Déplacements, missions, <i>Relinquement, Rongeur</i>	<i>21000</i>	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	<i>1000</i>
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	<i>51000</i>	TOTAL PRODUITS :	<i>51000</i>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligation :

La subvention demandée à la CPA de *15000* € représente % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits x 100)

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	subvention votée MP13	Montant proposé	Convention d'objectif
2013_00553	Cultures du cœur 13	Aix en Provence	Accès à la culture des personnes en grande précarité	2013	10 000 €	35 446 €	12 000 €	3 000 €		10 000 €	non
2013_00645	M2F Créations	Aix en Provence	Festival International Gamerz: création multimédia	oct-13	20 000 €	164 000 €	30 000 €	36 000 €		20 000 €	non
2013_00635	Ecole de Musique du Pays d'Aix (EMPA)	Aix en Provence	TEMPO - 8ème édition	22 et 23 novembre 2013	23 000 € voté 16 000 € perçu	43 640 € (30% = 13 092 €	15 000 €	7 000 €		13 000 €	non
2013_00515	MJC Coudoux	Coudoux	11ème édition des Estivales	6 et 7 juillet 2013	8 000 €	27 620 € (30% = 8 286 €)	9 000 €	14 020 €		8 000 €	non
2013_00089	Comité d'Organisation des Fêtes de Cabriès Calas	Cabriès	55ème fête du cheval et bénédiction des cavaliers 2013	30, 31 mars et 1er avril 2013	12 000 €	85 000 €	15 000 €	23 000 €		12 000 €	non

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

12 MARS 2013